

ACADEMIE DE BORDEAUX

Lycée Val de Garonne
MARMANDE

Rue Ejea de los Caballeros
B.P 307
47207 MARMANDE CEDEX
☎ 05.53.76.02.50

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Sommaire :	Page RC2
Article 1 : Objet du marché	Page RC3
Article 2 : Pouvoir adjudicateur	Page RC3
Article 3 : Conditions de la consultation	Page RC3
Article 4 : Délai de validité des offres	Page RC3
Article 5 : Délai d'exécution de la prestation	Page RC3
Article 6 : Mode de règlement du marché	Page RC4
Article 7 : Modalité de détermination des prix	Page RC4
Article 8 : Facturation	Page RC4
Article 9 : Présentation des offres	Page RC4
Article 10 : Conditions d'envoi ou de remise des offres	Page RC4
Article 11 : Jugement des offres	Page RC5
Article 12 : Renseignements complémentaires	Page RC5

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE:

Le présent marché a pour objet l'acquisition d'un VEHICULE UTILITAIRE TOLE

ARTICLE 2 : POUVOIR ADJUDICATEUR :

L'offre est destinée au LYCEE VAL DE GARONNE de MARMANDE.
L'autorité adjudicatrice du marché est Madame la Proviseure_du Lycée Val de Garonne

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 : Mode de consultation :

MAPA avec AAPC sur le site AJI Gestion pour l'éducation (site.aji-France.com)

3.2 : Décomposition en lots :

Les prestations désignées au présent MAPA font l'objet d'un lot unique sans variante

LOT UNIQUE : ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE TOLE (AVEC REPRISE D'UN VEHICULE)

3.4 : Modifications de détail :

Le Lycée VAL de GARONNE se réserve la possibilité d'apporter au plus tard 7 (sept) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune protestation à ce sujet. Tout dossier modifié sera considéré comme nul et le candidat sera de fait éliminé

ARTICLE 4 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

Le délai de validité des offres : 31/08/2018

ARTICLE 5 : DELAI D'EXECUTION DE LA PRESTATION :

Le matériel devra impérativement être mis à disposition 31/08/2018 dernier délai.
L'attention des candidats est appelée sur le fait suivant :
Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire du marché, celui-ci peut encourir, sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard fixées à 500 euros ttc par jour calendaire de retard et par véhicule.

ARTICLE 6 : MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

Les factures seront payées par mandat administratif à 30 jours consécutivement à la date de réception de celles-ci après constat de livraison, mise en service et services faits.

ARTICLE 7 : MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX

Le prix proposé sera déterminé globalement et comprendra l'ensemble des matériels et prestations du CCTP pour le lot.

ARTICLE 8 : FACTURATION

La facturation sera détaillée et à l'en-tête du LYCEE VAL DE GARONNE Rue .Ejea de Los Caballeros – BP 307- 47207 Marmande cedex.

ARTICLE 9 : PRESENTATION DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet, libellé en langue française, comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- 1 ENVELOPPE :
 - a) Documents et déclarations sur l'honneur prévues à l'article 45 du Code des Marchés Publics :
lettre de candidature -déclarations du candidat -extrait K ou Kbis ; références des prestations similaires de moins de trois ans
 - b) Le CCTP, paraphé à chaque page et signé à la dernière.
 - c) Un acte d'engagement à compléter et à accepter sans aucune modification par lot en fonction des réponses émises
 - d) Une annexe décrivant la proposition tarifaire en matériels et prestations.
- 2 CANDIDATURE NUMERIQUE
Les documents énoncés ci-dessus pourront faire l'objet d'une transmission numérique avec demande d'accusé –réception obligatoire à l'adresse suivante : josette.swale@ac-bordeaux.fr.

N.B. : Toute offre qui ne comporterait pas l'ensemble des documents demandés dans cet article ne sera pas analysée. L'offre du candidat sera considérée comme irrecevable.

ARTICLE 10 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

L'offre sera présentée comme suit :

1 : Une enveloppe générale contenant l'enveloppe intérieure et sur laquelle figureront le nom du candidat et l'intitulé du marché ainsi que la mention :

MARCHE : NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE D'OUVERTURE DES OFFRES

Ce dossier est à adresser, sous pli recommandé avec accusé de réception à :
MADAME LA GESTIONNAIRE s/c Mme Josette Swale- LYCEE VAL DE GARONNE BP 307 47207
MARMANDE CEDEX

Tout pli porté directement à l'établissement donnera lieu à un accusé de réception.
L'offre numérique devra obligatoire comporter une demande d'accusé-réception.

DATE DE RECEPTION : AU PLUS TARD LE : 5 juillet 2018 à 12.00 heures

ARTICLE 11 : JUGEMENT DES OFFRES

Critères pondérés :

- Qualité des produits : 50%
- Qualité des services associés : 10%
- Prix : 40%

ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Administratifs :

Madame la Gestionnaire Comptable du Lycée Val de Garonne s/c Madame Josette Swale

tél : 05 53 76 02 50

Fax : 05 53 76 02 78

Mail : josette.swale@ac-bordeaux.fr

Techniques :

Monsieur Roberto BENSI, Lycée Val de Garonne

tél : 05 53 76 02 50

Fax : 05 53 76 02 78

Mail : roberto.bensi@lyceedemarmande.com